
Programme formation

Maître Composteur « MC »

Document MAJ le 25/06/24

Public visé :

- Chargé-es de mission prévention des déchets,
- Animateurs-trices de la prévention des déchets,
- Animateurs-trices de bassins versants,
- Animateurs-trices associatifs,
- Responsables de services déchets,
- Agents du service public (espaces verts publics, gardiens de déchèteries etc.),
- Elu-es,
- Porteurs-euses de projet professionnel

Prérequis :

Chaque candidat.e devra justifier de la maîtrise des compétences associées à la certification « Accompagner et sensibiliser à la pratique de la prévention et gestion de proximité des biodéchets » (parcours Guide Composteur).

Afin de confirmer son inscription à cette formation Maître Composteur, chaque candidat.e devra donc fournir à Terhao :

- Soit le parchemin d'obtention de la certification Guide Composteur « Accompagner et sensibiliser à la pratique de la prévention et gestion de proximité des biodéchets ».
- Soit une attestation de fin de parcours complet éditée par un organisme de formation habilité par le Réseau Compost Citoyen (modules GC 11, 12, 13, 21, 22, 23, 24, 25 et 26)

Sans aucun des éléments ci-dessus, il est sous la responsabilité de l'organisme de formation de s'assurer de la maîtrise des compétences par le.la candidat.e. Si ce cas vous concerne, veuillez contacter Terhao.

Une validation des acquis de l'expérience (V.A.E.) n'est pas autorisée par France Compétence.

En outre, un délai minimum de 3 mois est imposé entre la fin d'un parcours Guide Composteur (dernier module suivi) et le début d'un parcours Maître Composteur afin de permettre un temps de pratique sur le terrain entre les deux parcours.

La maîtrise du Français écrit et oral ainsi que la maîtrise des logiciels bureautiques sont nécessaires pour suivre ce parcours de formation.

Objectif de la formation :

Organiser et déployer la prévention et gestion de proximité des biodéchets.

Code de la certification : RS 6116 « Organiser et déployer des opérations de prévention et gestion de proximité des biodéchets sur le territoire »

Durée : 7 jours (49 heures) en présentiel, suivi de la rédaction d'un mémoire et d'une soutenance en distanciel.

Modalités pédagogiques :

Les modules de formation sont animés en présentiel avec exposés, études de cas en salle et sur le terrain, travaux en sous-groupes. A l'issue de la formation le candidat dispose d'un an maximum pour produire un mémoire tutoré, puis le soutenir oralement devant un jury de professionnels des déchets en distanciel.

Ce parcours de formation est conforme au référentiel « Prévention et gestion de proximité des bio-déchets » 2023

Méthodes pédagogiques mobilisées : Expositives, démonstratives et actives

Nombre de participants maximum : 16.

Nombre de participants minimum : 12.

Lieu de la formation : Le Prisme, Place Albert Einstein 56000 Vannes

Modalités d'obtention de la certification professionnelle :

- Rédaction d'un mémoire individuel
- Soutenance orale
- Attestation de suivi de formation par module.
- Attestation de fin de parcours de formation Maître Composteur à l'issue de la réussite de la soutenance orale

Coût de la formation :

Parcours complet et frais d'examen : 2850€ / personne (net de TVA)

Tarif comprenant la location de salle, repas du midi, collations, intervenants et frais de gestion.

Transport, hébergement et repas du soir à la charge du stagiaire.

Formation éligible au CPF, y compris pour les agents de la fonction publique (dont stagiaires et contractuel.les) avec examen obligatoire.

Possibilité de financement par l'OPCO de l'employeur.

Financement direct par l'employeur public ou privé (sur facture).

Programme détaillé par module :

Préalable : Chaque session commencera par un tour de table des attentes et des souhaits des stagiaires.

Jour 1

- MC 12 « Analyser le fonctionnement du sol »

Jour 2

- MC 11 « Diagnostiquer une opération de gestion de proximité »
- MC 13 « Pratiquer différentes techniques de compostage »

Jour 3

- MC 21 « Animer et mettre en place des opérations de prévention et gestion domestique »
- MC 23 « Animer et mettre en place des opérations de prévention et gestion de proximité en établissement »
- MC 33 « Repérer les spécificités de la gestion en établissement »

Césure de quelques semaines

Jour 4

- MC 22 « Animer et mettre en place des opérations de prévention et gestion de compostage partagé »

Jour 5

- MC 31 « Analyser les enjeux, les publics cibles et les stratégies à privilégier »
- MC 32 « Adapter ses prestations en fonction du public cible »

Jour 6

- MC 41 « Définir les rôles et missions des Guides Composteurs et des Référent.es de Site »
- MC 42 « Animer des groupes ou réseaux de Guides Composteurs »
- MC 43 « Organiser le suivi des Guides Composteurs »

Jour 7

- MC 51 « Définir le cadre du projet du candidat »

Par la suite, en distanciel : Rédaction d'un mémoire tutoré.

- MC 52 « Présenter son projet » (soutenance orale)

Terhao est un organisme de formation habilité à mettre en œuvre le dispositif national « Prévention et gestion de proximité des bio déchets » initié par l'ADEME et porté par le Réseau Compost Citoyen.



La certification Qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de Formation**

Formation conforme
aux exigences Qualiopi.